

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 18 février 2011

Service instructeur

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

N° CP-2011-2-10-2

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques
Direction des Finances

PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Résumé : Dans le cadre du suivi des politiques européennes et sur avis favorable de la Commission des Actions et des Relations Internationales, il vous est proposé de continuer en 2011 le partenariat avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) afin que celui-ci poursuive ses activités sur le territoire haut-rhinois, en lui accordant une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes est une association à but non lucratif créée en 1995 par la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace avec le soutien de la Commission Européenne et du Ministère des Affaires Etrangères. Son siège est situé à Strasbourg et l'équipe compte actuellement 7 permanents. Le CIIE est administré par un Conseil d'Administration composé des trois collectivités fondatrices.

Le CIIE est financé par ces dernières à hauteur de 70 000 € par an (dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne »), par le Ministère des Affaires Etrangères (à hauteur de 100 000 €) et par l'Europe (25 000 €). Il essaie par ailleurs d'identifier des pistes de recettes pour s'autofinancer.

Le Centre a pour mission d'informer le grand public et le public averti sur les institutions et les politiques européennes. Ses activités se regroupent en 3 grands domaines :

- diffusion de documentation (fiches, brochures, ouvrages...) ;
- actions de communication (stand, site web, lettre d'information, expositions...) ;
- actions de sensibilisation : par le Club Europe (bénévoles formés aux thématiques européennes qui démultiplient ensuite l'information), l'organisation de conférences et de formations, et des animations en milieu scolaire.

Depuis 2008, le Conseil Général du Haut-Rhin soutient cette structure en lui accordant une subvention de fonctionnement annuelle de 10 000 € afin qu'elle poursuive et développe ses activités sur le territoire haut-rhinois.

Les conventions précédentes portaient principalement sur 3 axes :

- des actions de sensibilisation des jeunes à l'Europe ;
- des actions de sensibilisation du grand public ;
- la mise à disposition de matériel ressource.

Depuis 2008, le CIIE a assuré plus de 95 interventions en milieu scolaire dans le Haut-Rhin (dont plus d'une soixantaine en collège), touchant ainsi plus de 2 400 jeunes.

Une fiche d'évaluation est distribuée après chaque intervention. Près de 95 % des interrogés se disent très satisfaits ou satisfaits, tant du contenu que de l'animation.

Le CIIE a également été sollicité à plusieurs reprises pour des prêts d'expositions (9 fois depuis 2008). Il a fortement contribué à l'organisation de la quinzaine européenne qui s'est tenue en 2008 au Conseil Général (et aux animations proposées dans ce cadre). Par ailleurs, il a tenu une quinzaine européenne au Centre Europe à Colmar en novembre 2009.

Enfin, le CIIE s'est activement impliqué dans l'organisation du séminaire européen de jeunes « Particip'action » en novembre 2009 (aide à l'organisation, animation d'un atelier thématique).

La structure a participé à la tenue d'un stand lors de 2 manifestations en 2010, dans le cadre de la promotion de l'Europe sociale : au salon de l'emploi à Colmar en janvier 2010 et à la foire de Mulhouse en mai 2010.

Diverses structures ou personnes contactent directement le CIIE pour obtenir des informations et/ou de la documentation sur l'Union Européenne. La structure a répondu, depuis 2008 à plus de 200 sollicitations (dont certaines émanant des Infobests).

Dans le cadre du partenariat 2010, un projet spécifique a été proposé aux collèges. Ce projet « A la découverte de l'Union européenne » s'adresse spécifiquement aux classes de 4^{ème} et 3^{ème}. La démarche consiste à proposer aux collégiens d'étudier la diversité des pays de l'Union européenne et à rédiger différents textes autour de plusieurs thématiques comme la géographie du continent, les drapeaux et devises nationales, les événements historiques, les personnages célèbres, la gastronomie... Ce travail aboutira à la réalisation d'une exposition qui sera inaugurée officiellement lors d'un rassemblement final de toutes les classes participantes et qui pourra ensuite circuler dans les établissements participants et auprès des collectivités partenaires. Un blog informatique servira de support à cette initiative et permettra aux jeunes de communiquer entre eux durant toute la durée du projet.

Ce projet a été proposé aux établissements haut-rhinois dans le cadre d'un courrier commun. Les retours reçus des collèges témoignent de l'intérêt pour ce type de projet, mais sa mise en œuvre technique n'était plus possible pour les établissements pour l'année 2010/2011. Il se réalisera donc à la rentrée prochaine. Les établissements seront relancés au printemps pour pouvoir organiser le lancement du projet avec les chefs d'établissements et directeurs dès septembre. Cette démarche sera combinée avec le concours européen que le CIIE propose de développer au titre des actions 2011.

Pour 2011, la structure souhaite poursuivre les actions menées : mise à disposition de matériel, poursuite des animations dans les collèges, mise en place de quinzaines européennes dans les collèges et dans les territoires, tenue d'un stand d'information sur l'Europe lors de diverses manifestations (par exemple lors de foires ou de salons, organisation de la rentrée universitaire, portes ouvertes...).

Par ailleurs, le CIIE propose d'initier 3 actions nouvelles centrées sur les collèges :

- organiser un concours européen à destination des collégiens pour l'année scolaire 2011/2012 : les collégiens devront réaliser un travail sur le support qu'ils souhaitent sur un thème européen qui sera défini (nouvelle, chanson, jeu, diaporama, film...) – un jury élira le meilleur projet qui sera récompensé par un prix et l'ensemble des œuvres réalisées pourra ensuite être exposé ;

- organiser des journées européennes « clés en main » à Strasbourg pour les établissements et classes qui le souhaitent (accueil des collégiens dans les locaux du CIIE pour une présentation de l'Europe, puis visite d'institutions européennes) ;
- créer un Club Europe dans les collèges du Haut-Rhin (accompagnement des professeurs qui souhaitent développer des projets à caractère européen avec leurs classes, par la mise à disposition d'une palette d'outils pédagogiques et ludiques).

Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au CIIE pour l'année 2011.

Je vous invite à vous prononcer sur cette demande de subvention de fonctionnement d'un montant de :

- 10 000 € en 2011 pour le partenariat avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes, dont l'incidence financière est prévue sur le programme F712/2677, chapitre 65, fonction 048, nature 6562.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer la convention, jointe en annexe 1 au présent rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT**

AU TITRE DE L'ANNEE 2010 EN FAVEUR DU

CENTRE D'INFORMATION SUR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 24 septembre 2010,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par la Mission Europe), sis 100 Avenue d'Alsace – 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 18 février 2011,

ci-après désigné « Le Département »

Et

L'association « Centre d'Information sur les Institutions Européennes », association régie par la loi locale du 19 avril 1908, sise 26 A, avenue de la Paix 67 000 Strasbourg, représentée par son Président, Nawel RAFIK-ELMRINI, ci-après désignée « l'Association »

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'octroi d'une subvention de fonctionnement accordée par le Département à l'association « Centre d'Information sur les Institutions Européennes », pour le développement de ses activités sur le territoire haut-rhinois.

L'association a pour objet :

- D'informer le grand public et le public averti sur les institutions et les politiques européennes.

- D'animer, soutenir et organiser toute manifestation destinée à promouvoir l'intégration et la construction européenne.
- De valoriser la contribution française à la construction européenne, et notamment le rôle historique de Strasbourg et de l'Alsace comme terre d'accueil des institutions.
- D'être la vitrine de la construction européenne pour les pays souhaitant intégrer les institutions européennes.

I – OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

Article 2 : Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2011, le Département du Haut-Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 10 000 euros. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement général de l'Association, dans le cadre du développement de ses activités dans le Haut-Rhin.

Article 3 : Modalités de versement

Conformément au règlement financier du Département, la subvention sera versée comme suit :

- le versement sera effectué en un paiement unique suite à la signature de la présente convention.

Le versement sera effectué par prélèvement sur le programme F712/2677, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental, et viré au compte n° 10278 01081 00031912945 20 ouvert auprès du Crédit Mutuel – Avenue de la Paix – 67000 Strasbourg au nom de l'association Centre d'Information sur les Institutions Européennes.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Article 4 : Engagement de l'Association

Conformément à la présente convention et aux 3 fiches actions qui lui sont annexées, l'Association s'engage à développer ses activités sur le territoire haut-rhinois, pour faire connaître l'Europe, ses institutions et ses politiques, au plus grand nombre, et valoriser le rôle de l'Alsace comme terre d'accueil des institutions européennes.

L'Association s'engage à utiliser l'intégralité de la subvention pour mener à bien les projets décrits dans la présente convention et dans les 3 fiches actions qui lui sont annexées.

A défaut, le Département serait fondé à solliciter le remboursement de tout ou partie de la subvention utilisée à d'autres fins que celles précitées.

Article 5 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

L'Association s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée.
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...).
- d) Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 15 septembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé.
- e) Mentionner la contribution du Département sur ses supports de communication.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2011.

La durée de validité de l'aide est de 1 an.

Article 7 : Résiliation

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'Association de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

Article 8 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque en cas de dissolution de l'Association.

Article 9 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 7 et 8, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 10 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires, à Colmar, le

Pour le Bénéficiaire
Le Président du Centre d'Information sur
les Institutions Européennes

Pour le Département
Le Président du Conseil Général

Nawel RAFIK-ELMRINI

Charles BUTTNER

Action 1 : Sensibilisation des jeunes

Objectifs : *sensibiliser les jeunes pour leur faire connaître l'Union Européenne et développer leur sentiment d'appartenance à l'UE*

Lieu de réalisation : collèges haut-rhinois, publics et privés

Public cible : collégiens, spécifiquement de 4^{ème} et 3^{ème}

Service à contacter pour cette action : Mission Europe

Actions prévues :

➤ **Réalisation d'interventions dans les classes de 4^{ème} et 3^{ème}**

Depuis sa création, le CIIE a développé toute une série d'outils pédagogiques pour sensibiliser les jeunes à l'Union européenne.

Par ses interventions, le CIIE ciblera les jeunes collégiens des classes de 4^{ème} et 3^{ème}, dans la mesure où l'Union européenne est inscrite au programme d'histoire géographie de ces classes.

Ces interventions d'une durée de 2h seront organisées à la demande des principaux et professeurs des collèges. Elles seront centrées sur l'histoire de la construction européenne.

➤ **Mise en place de quinzaines européennes dans les collèges**

Par ce biais il s'agit de faire prendre conscience à l'ensemble des collégiens de leur identité européenne. Toute une animation autour de l'Europe sera mise en place et coordonnée par le CIIE à la demande des principaux d'établissements secondaires.

Cette animation comprendra notamment la mise en place d'une exposition, la mise à disposition de vidéos et d'un fond documentaire de base sur l'Union européenne, la fourniture de matériel « d'affichage » (drapeaux, affiches, cartes...), l'organisation d'interventions plus ciblées pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

Afin de lancer ce type d'action, un courrier co-signé par le Président du Conseil Général et la Président du CIIE sera envoyé aux principaux de l'ensemble des collèges haut-rhinois.

➤ **Organisation de « journées européennes » à Strasbourg :**

Le CIIE proposera aux collèges haut-rhinois qui le souhaitent des journées européennes à Strasbourg. Celles-ci comporteront une visite d'une institution européenne (pour découvrir le fonctionnement de l'institution de l'intérieur et favoriser les rencontres avec les personnes y travaillant) ainsi qu'une intervention « Eurocollège », organisée dans les locaux du CIIE. Ces journées seront réservées aux classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

➤ **Réalisation d'un concours européen pour les collégiens sur l'année scolaire 2011/2012 :**

Le CIIE propose de réaliser un concours sur l'Europe. Les collégiens devront réaliser un travail sur le support de leur choix sur un thème européen préalablement défini. Un jury, composé de membres du CIIE et du Conseil Général, élira le meilleur projet qui sera récompensé en fin d'année par un prix. L'ensemble des œuvres réalisées pourra être exposé autour du 9 mai 2012. Le CIIE accompagnera les collégiens, les orientera, les guidera et les informera sur le projet qu'ils souhaitent développer.

➤ Création d'un Club Europe dans les collèges du Haut-Rhin :

Le but d'un club Europe dans les collèges est de faire entrer la dimension européenne dans les établissements, à travers l'accompagnement des professeurs qui choisissent de développer des projets à caractère européen. Le CIIE les accompagnera dans la construction de ces projets en leur proposant une palette d'outils pédagogiques et ludiques adaptés à leurs besoins.

Résultats attendus :

- organisation d'animations à destination d'une trentaine ou une quarantaine de classes de 4^{ème} et 3^{ème}, permettant de toucher environ 1000 jeunes
- organisation de journées européennes (5 souhaitées),
- organisation d'une quinzaine européenne dans un collège, à la demande de celui-ci ou préalablement choisi
- mise en œuvre du projet de concours

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'animations assurées
- nombre de jeunes collégiens concernés
- nombre de sollicitations des collègues
- appréciation de la qualité des animations par les professeurs concernés (par le biais d'un questionnaire de satisfaction)

Action 2 : Sensibilisation du grand public

Objectifs : *Faire découvrir et connaître l'Union Européenne au plus grand nombre*

Lieu de réalisation : communes haut-rhinoises, foires et manifestations, Conseil Général

Public cible : grand public

Service à contacter pour cette action : Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

Actions prévues :

➤ **Montage et tenue de stand lors de manifestations diverses**

Afin de sensibiliser le grand public aux enjeux européens, il s'agira de profiter des différentes manifestations organisées par des communes haut-rhinoises ou le Conseil Général pour monter et tenir un stand d'information sur l'Union, dans la mesure où les organisateurs de manifestations le sollicitent. Ce type d'action permet de sensibiliser un certain nombre de personnes aux questions européennes dans un contexte de loisirs et de détente. Le matériel mis à disposition sera adapté à la thématique de la manifestation.

➤ **Réalisation de quinzaines européennes dans des communes**

Afin de rendre la thématique européenne plus visible à l'échelle d'une commune, le CIIE pourra sur demande, assurer l'organisation d'une quinzaine européenne dans une commune. Cette animation globale se traduira par l'organisation d'interventions en milieu scolaire pour présenter l'Union européenne aux plus jeunes, par la mise en place d'une exposition et d'un stand d'information, par la mise aux couleurs européennes de la ville et l'organisation d'une conférence sur une des thématiques d'actualité.

Résultats attendus :

- organisation d'une quinzaine européenne dans une commune haut-rhinoise
- tenue de stand lors d'événements divers

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de demandes de communes
- nombre d'interventions

Action 3 : Mise à disposition de matériel ressource

Objectifs : *Disposer de ressources de base sur les institutions communautaires, les politiques et les programmes européens*

Lieu de réalisation : Haut-Rhin, Conseil Général (et le cas échéant, antennes du Département dans les Territoires et/ou Infobest)

Public cible : agents, grand public recherchant de l'information spécifique

Service à contacter pour cette action : Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

Actions prévues :

➤ **Mise à disposition de matériel ressource**

Par ce biais, il s'agit de disposer d'un fond documentaire actualisé de base à la fois sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur ses politiques. Ces brochures, fiches, vidéos et drapeaux pourront être mises à disposition des agents et du grand public recherchant une information spécifique.

Résultats attendus :

- mise à disposition de brochures d'information européennes dans les différents locaux du Département (adaptées à la thématique)

Indicateurs d'évaluation :

- pertinence des supports fournis